
COMMISSION REGIONALE D'ADMINISTRATION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°11

14 octobre 2026

Lisieux

Participant : Viano Mendes (Président)
Aubert Thierry, Lecossu Didier, Denis Rouxelin

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel de la L.F.N dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

SOMMAIRE

1-	ADOPTION PROCÈS-VERBAL	2
2-	HOMOLOGATION DES RENCONTRES	2
3-	AFFAIRES EN COURS	2
4-	DOSSIERS ET COURRIERS	4
5-	REGIONAL 1 U12.....	6
6-	REGIONAL 1 U13.....	7
7-	COUPE DE FRANCE CRÉDIT AGRICOLE – TOUR 6.....	8
8-	COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.....	8
9-	COUPE DE FRANCE FÉMININE - TOUR 5	10
10-	COUPE DE NORMANIDE U18 E2SE – TOUR 3.....	11
11-	COUPE DE NORMANIDE FÉMININE – TOUR 1	11
12-	PROCHAINE REUNION.....	12



1- ADOPTION PROCÈS-VERBAL

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux suivants :

- ❖ N°10 du 30.09.2026
- ❖ N°09 du 23.09.2026

2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 30.09.2026, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

3- AFFAIRES EN COURS

DECISION DE LA CR DISCIPLINE – PV N°07 DU 08.10.2026

La Commission,

Prend note des décisions de la Commission Régionale de Discipline :

- 56185601 – REG3 – 03.10.2026 – TESSY MOYON SPORTS // FC VAL DE SAIRE (Retrait d'un point avec sursis TESSY / comportement des spectateurs)
- 76612605 – CGCA – 26.09.2026 – ST AUBIN FC // CMS OISSEL (Retrait deux points avec sursis ST Aubin / comportement des spectateurs)
-

79521286 – REG U18F – 03/10/2026 – ST SEBASTIEN F – MONT SAINT AIGNAN FC

Forfait déclaré de MONT SAINT AIGNAN FC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe U18F de MONT SAINT AIGNAN FC a déclaré forfait,

Donne match perdu par forfait au club de MONT SAINT AIGNAN FC sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club le ST SEBASTIEN F. sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de MONT SAINT AIGNAN FC l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

56191690 - REG1 U18F - 10.10 - CS MUN. LE HAVRE // RC PORT DU HAVRE

Forfait déclaré du RC PORT DU HAVRE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe U18F du RC PORT DU HAVRE a déclaré forfait,

Donne match perdu par forfait au club du RC PORT DU HAVRE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du CS MUN. LE HAVRE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du RC PORT DU HAVRE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79828940 - CNO U18 - 10.10 - ST HILAIRE VIREY LAN // CS VILLEDIEU

Forfait déclaré du CS VILLEDIEU

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe U18 du CS VILLEDIEU a déclaré forfait,

Donne match perdu par forfait au club du CS VILLEDIEU sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du ST HILAIRE VIREY LAN sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS VILLEDIEU l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

56185346 - REG2 - 11.10 - CS SERV.MUN. LE HAVRE // OLYMPIA'CAUX FOOTBALL

Mail de l'arbitre de la rencontre du 12.10 – Erreur de saisie de résultat sur la FMI

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, CS SERV.MUN. LE HAVRE « 2 » / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL « 2 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Inflige aux deux clubs, l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débitée sur les comptes des clubs.

Transmets à la CRA.

4- DOSSIERS ET COURRIERS

COURRIER DE L'US AVRANCHES MSM

En date du 05/10/2026

La Commission,

- Prend connaissance du courrier de l'US Avranches MSM ;

Attendu que l'US Avranches MSM sollicite le report d'une rencontre de championnat en raison de la participation de plusieurs de ses joueurs à la Coupe du Monde des Lycées ;

Vu les dispositions de l'article 28 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors ;

Attendu qu'au moins deux joueurs de l'équipe évoluant en Régional 1 U18 ont effectivement participé aux dernières rencontres officielles de leurs équipes respectives ;

Dit la demande de report de l'US Avranches MSM recevable et conforme aux dispositions réglementaires ;

Reporte, sans date fixée à ce jour, les rencontres suivantes :

- ❖ 56188369 – 17.10.2026 – R1U18 – G. ELBE.CLEON.CAUDEBEC // US AVRANCHES MSM
- ❖ 56188370 – 24.10.2026 – R1U18 – FC ST LO MANCHE // US AVRANCHES MSM
- ❖ 56188380 – 31.10.2026 – R1U18 – US AVRANCHES MSM // MALADRERIE OS

COURRIER DU BAYEUX FC

En date du 09/10/2026

La Commission,

- Prend connaissance du courrier du club du Bayeux Fc ;
- Vu l'article 11 du règlement de la compétition ;

Attendu que toute modification de date ou d'horaire d'une rencontre doit obligatoirement faire l'objet d'un accord entre les deux clubs ;

Attendu qu'aucune demande officielle sur Footclubs n'a été formulée par le club ;

Dit que toute demande de modification de date ou d'horaire doit être soumise à l'accord préalable du club adverse.

Par ces motifs,

La Commission demande aux deux clubs de trouver un accord parmi les propositions évoquées par le club du BAYEUX FC.

COURRIER L'AS BUCHY

En date du 12/10/2026

La Commission,

- Prend connaissance du courrier du club de l'AS BUCHY ;
- Vu l'article 3 du règlement de la compétition ;

Attendu que les engagements doivent parvenir avant la date fixée chaque saison par la Commission Régionale gérant la compétition ;

Attendu que la date fixée pour cette saison était le 15 juillet 2026 ;

Attendu que le tirage du 1^{er} tour a eu lieu le 30 septembre 2026 et que le 2^{ème} tour sera réalisé par arborescence ;

Considérant que l'intégration de l'AS BUCHY en Coupe de Normandie U15 Orange compromettrait l'organisation et le bon déroulement du calendrier de la compétition ;

Par ces motifs,

La Commission décide de rejeter la demande d'engagement formulée par l'AS BUCHY.

DEMANDE DU FC HAUT DU PERCHE

En date du 12/10/2026

La Commission,

Attendu la demande du FC HAUT DU PERCHE d'obtenir un avis favorable de la Commission pour déclarer un forfait général en championnat Régional 3 tout en conservant l'équipe réserve ;

Attendu que cette demande concerne le champ d'action du District de l'Orne, s'agissant d'une décision pour ses compétitions départementales ;

Transmets au District de l'Orne pour suite à donner.

COURRIER USM BLAINVILLAISE

En date du 13/10/2026

La Commission,

Attendu que l'éclairage du Complexe Sportif Roger Couderc 1 été classé E7 au 05.09.2026, début des championnats seniors ;

Attendu que seuls les clubs disposant d'installations d'éclairages contrôlées et classées par la C.R.T.I.S. en niveau E6, sont autorisés à jouer en diurne en championnat régional ;

Attendu que l'éclairage a été classé E6 lors de la CRTIS du 28.09.2026 ;

Attendu que l'éclairage répond désormais aux dispositions de l'Annexe 4 aux Règlements Généraux ;

Par ces motifs,

La Commission décide de maintenir les rencontres le dimanche à 15h00 (15h30 en période hivernale) afin de ne pas perturber l'organisation des clubs adverses. Elle invite l'USM Blainvillaise à formuler des demandes ponctuelles sur Footclubs pour recueillir l'accord du club visiteur, et ce, au plus tard le lundi à 12h00.

5- REGIONAL 1 U12

La Commission,

A l'issu des 5 journées de brassage,

Attendu les dispositions de l'article 9 du règlement de la compétition : « *Les dispositions correspondantes sont définies à l'Annexe 9 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements Généraux de la L.F.N. »*

Attendu les critères de départage de l'Annexe 9 aux Règlement généraux : « *Compétition en plusieurs phases organisées en matchs simples »*

Homologue le classement suivant, sous réserve des procédures en cours et à venir.

Équipe	Pts	GA Quot.	J	G	N	P	BP	BC	Diff
Sm Caen	17	4,67	8	5	2	1	28	6	22
Evreux Fc 27 1	16	2,08	8	5	1	2	25	12	13
Cs Serv.Mun.Le Havre	16	1,79	8	5	1	2	25	14	11
Qrm	16	3,67	8	5	3	1	22	6	16
Ca Lisieux Pa	13	1,04	8	4	1	3	29	28	1
Cms Oissel	13	0,89	8	4	1	3	17	19	-2
As De Cherbourg F.	13	0,78	8	4	1	3	25	32	-7
Havre Ac	12	1,83	8	4	0	4	33	18	15
Fc Rouen 1899	12	1,17	8	3	3	2	21	18	3
Us Avranches Msm	12	1,10	8	3	3	2	23	21	2
Ecole De Foot Elbeuf	11	1,22	8	3	2	3	22	18	4
Rouen Sapins FC	11	0,63	8	3	2	3	17	27	-10
ASPTT Caen	9	1,41	8	3	0	5	24	17	7
Us Granvillaise	4	0,68	8	1	1	6	21	31	-10
Yvetot Ac	4	0,32	8	1	1	6	11	34	-23
Fc Dieppe	3	0,16	8	1	0	7	8	50	-42

La Commission,

❖ Vu les dispositions de l'article 6 du règlement du championnat Régional U12 et U13,

❖ Vu le classement de la phase de brassage,

Dit que les équipes classées aux 8 premières places du championnat Régional 1 U12 sont qualifiées pour le groupe A : Sm Caen, Evreux Fc 27, Cs Services Municipaux Le Havre, Qrm, Ca Lisieux Pa, Cms Oissel, As De Cherbourg F, Havre Ac,

Dit que les équipes classées aux 8 dernières places du championnat Régional 1 U12 sont qualifiées pour le groupe B : Fc Rouen 1899, Us Avranches Msm, Ecole de Foot Elbeuf, Rouen Sapins Fc, As Ptt Caen F, Us Granvillaise, Yvetot Ac, Fc Dieppe,

6- REGIONAL 1 U13

La Commission,

A l'issu des 5 journées de brassage,

Attendu les dispositions de l'article 9 du règlement de la compétition : « *Les dispositions correspondantes sont définies à l'Annexe 9 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements Généraux de la L.F.N. »*

Attendu les critères de départage de l'Annexe 9 aux Règlement généraux : « *Compétition en plusieurs phases organisées en matchs simples »*

Homologue le classement suivant, sous réserve des procédures en cours et à venir.

Équipe	Pts	Colonne1	J	G	N	P	BP	BC
Qrm	20	2,20	8	6	2	0	22	10
Sm Caen	17	2,56	8	5	2	1	23	9
Ca Lisieux Pa	15	0,84	8	5	0	3	16	19
Us Avranches Msm	14	1,33	8	4	2	2	24	18
As De Cherbourg F.	13	1,35	8	4	1	3	23	17
Havre Ac	13	1,25	8	4	1	3	15	12
Ecole De Foot Elbeuf	13	1,00	8	4	1	3	14	14
Fc Rouen 1899	12	0,73	8	3	3	2	11	15
ASPTT Caen	11	1,12	8	3	2	3	19	17
Cs Serv.Mun.Le Havre	11	0,89	8	3	2	3	16	18
FC St Lo Manche	10	1,44	8	3	1	4	23	16
Evreux Fc 27 1	10	0,75	8	3	1	4	9	12
Us Granvillaise	9	1,00	8	3	0	5	15	15
Cms Oissel	8	1,06	8	2	2	4	18	17
Fc Dieppe	6	0,25	8	2	0	6	8	32
Yvetot Ac	0	0,44	8	0	0	8	12	27

La Commission,

Vu les dispositions de l'article 6 du règlement du championnat Régional U12 et U13,

Vu le classement de la phase de brassage,

Dit que les équipes classées aux 8 première places du championnat Régional 1 U13 sont qualifiées pour le groupe A : Qrm, Sm Caen, Ca Lisieux Pa, US Avranches Msm, AS De Cherbourg F, Havre Ac, EF Elbeuf, Fc Rouen 1899

Dit que les équipes classées aux 8 dernières places du championnat Régional 1 U13 sont qualifiées pour le groupe B : As Ptt Caen, Cs Services Municipaux, Fc St Lo Manche, Evreux Fc 27, Us Granvillais, Cms Oissel, Fc Dieppe, Yvetot Ac.

7- COUPE DE FRANCE CRÉDIT AGRICOLE – TOUR 6

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 5^{ème} Tour de Coupe de France.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 12 octobre 2026.

La Commission,

Après avoir exempté :

- 1 équipe de Ligue 1

Procède au tirage au sort :

Les rencontres auront lieu le dimanche 25 octobre 2026 sur le terrain du premier club cité.

- ❖ Usc Mezidon Fb - Fc Rouen 1899
- ❖ Fc Val De Risle - Stade Sotteville Cc
- ❖ Es Coutançaise - Qrm
- ❖ Yvetot Ac - Us Avranches Msm
- ❖ As Verson - J. Fertoise Bagnoles
- ❖ Usf Fecamp - Grand Quevilly Fc
- ❖ Fc St Lo Manche - Sm Caen
- ❖ St Marcel F - Af Virois
- ❖ Fc Offranvillais - As Ptt Caen

8- COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

COUPE GAMBARDELLA – TOUR 5 – 24/10/2026

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 4^{ème} Tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 12 octobre 2026.

Après avoir exempté :

- 5 équipes F.F.F. (Championnat National U19)

La Commission

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le samedi 24 octobre 2026 sur le terrain du premier club cité.

- ❖ Maladrerie Os - Al Deville Maromme
- ❖ Fc Offranvillais - G Elbe.Cleon.Caudebe
- ❖ Fc Des Etangs - Bayeux Fc
- ❖ As De Montivilliers - Groupement Usl-Csg
- ❖ Fc Flerien - Us Avranches Msm
- ❖ Falaises Du Talou - Agneaux Fc
- ❖ Evreux Fc 27 - Pacy Menilles Rc
- ❖ As Ptt Caen - Us Granvillaise
- ❖ Cs Serv.Mun.Le Havre - As De Cherbourg F.
- ❖ As Courteille Alenco - Cms Oissel

COUPE GAMBARDELLA – TOUR 6 – 21/11/2026

La Commission,

Après avoir exempté :

- 5 équipes F.F.F. (Championnat National U19)

En fonction du tirage du T5,

Détermine l'arborescence des rencontres de la finale régionale :

Les rencontres auront lieu le samedi 21 novembre 2026 sur le terrain du premier club cité :

- ❖ Vainqueur « Maladrerie Os - Al Deville Maromme » // Vainqueur « Fc Offranvillais - G Elbe. Cleon. Caudebec »
- ❖ Vainqueur « Fc Des Etangs - Bayeux Fc » // Vainqueur « As De Montivilliers - Groupement Usl-Csg »
- ❖ Vainqueur « Fc Flerien - Us Avranches Msm » // Vainqueur « Falaises Du Talou - Agneaux Fc »
- ❖ Vainqueur « Evreux Fc 27 - Pacy Menilles Rc » // Vainqueur « As Ptt Caen - Us Granvillaise »
- ❖ Vainqueur « Cs Serv.Mun.Le Havre - As De Cherbourg F. » // Vainqueur « As Courteille Alencon - Cms Oissel »

COUPE DE FRANCE FÉMININE – TOUR 5

La Commission,
Après avoir exempté le club de niveau fédéral (D1 ARKEMA)

En fonction du tirage du T4,
Détermine l'arborescence des rencontres de la finale régionale :

Les rencontres auront lieu le dimanche 1 novembre 2026 sur le terrain du premier club cité :

- ❖ Groupement Aiglonne Sapienne **Ou** F.C. Argentan vs S.C. Thiberville /// Am.S. St Désir - Avant Garde Caen Football
- ❖ Olympia'caux Football Club vs St. Malherbe Caen-Calv.B.Norm /// As Trouville Deauville Villers - A.S. Ifs
- ❖ F.C. 3 Rivières vs F.C. St Lo Manche /// Olympique Havrais Tréfileries Neiges vs U.S. D'Avranches Mont St Michel
- ❖ A.S. De Cherbourg F. vs Quevilly Rouen Métropole /// F. C. Feminin Rouen Plateau Est vs F.C. Rouen 1899

10- COUPE DE NORMANIDE U18 E2SE – TOUR 3

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 2^{ème} tour de la Coupe de Normandie U18 E2SE

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 12 octobre 2026

La Commission

Après avoir exempté les clubs suivants :

- 5 équipes F.F.F. (Championnat U19 Nationaux)
- 20 qualifiés en Coupe Gambardella Crédit Agricole
- 8 perdants du Tour 4 de la Coupe Gambardella tiré au sort

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le samedi 12 décembre sur le terrain du premier club cité :

- | | |
|---|---|
| 1. St Hilaire Virey Lan - As Tourlaville | 19. Saint Sebastien Foot - Es Normanville |
| 2. <i>As Valognes F. - Us Ducey Isigny</i> | 20. Fc Serquigny Nassand - Fc Seine Eure |
| <i>As Valognes F. - Fc 3 Rivières</i> | 21. <i>Rc Du Port Du Havre - Le Havre Fc 2012</i> |
| 3. La Brehalaise - Us Semilly St Andre | <i>Rc Du Port Du Havre - Grand Quevilly Fc</i> |
| 4. Periers S. - Fc Equeurdr. Hainnev | <i>Rc Du Port Du Havre - Fc Du Nord Ouest</i> |
| 5. Es St Sauveur Rond. - Fc Du Thar | 22. <i>St Aubin Fc - As Mesnieroise</i> |
| 6. Fc Val De Saire - Cs Carentanais | <i>Ent. Sommary Varenne - As Mesnieroise</i> |
| 7. Ss Domfrontaise - Us Alenconnaise 61 | 23. <i>Havre Caucriaux S - Es Aumaloise</i> |
| 8. Js De Tinchebray - Fc Argentan | <i>As Gournay Football - Es Aumaloise</i> |
| 9. Us Mortagnaise - As La Selle La Forge | 24. <i>Fc Des Villages - Yvetot Ac</i> |
| 10. Es Livarotaise - Ca Pont Audemer | <i>Ac Bray Est Forges - Yvetot Ac</i> |
| 11. Fc Troarn - Us Villers Bocage | 25. Fc Barentinois - Us Mesnil Esnard Fra |
| 12. Es Carpiquet Foot - Inter Odon Fc | 26. Cany Fc - Usf Fecamp |
| 13. As St Vigor Le Grand - Esfc Falaise | 27. Ac St Romain Colbosc - Sc Frileuse |
| 14. Js Douvres Delivrand - Ca Lisieux Pa | 28. Stade Sotteville Cc - O. Pavillais |
| 15. Avt G. Caen Football - As Ifs | 29. Olympia'Caux Footbal - O. De Darnetal |
| 16. Af Virois - Sch Football | 30. Esm Gonfreville - Fusc Boisguillaume |
| 17. Fc Gisors Vexin 27 - Us Corneilles Lieure | 31. Fc Dieppe - Es Du Mont Gaillard |
| 18. Us Gasny - Fac Alizay | |

11- COUPE DE NORMANIDE FÉMININE – TOUR 1

COUPE DE NORMANDIE FEMININE

Calendrier Saison 2026/2027

64 engagements

1^{ème} TOUR :

- ❖ 64 équipes participantes = 64 équipes rentrantes
- 32 vainqueurs.**

1/16 DE FINALE :

Éliminées : 32 équipes

- ❖ 32 équipes participantes = 32 vainqueurs du 1^{er} tour
- 16 vainqueurs**

1/8 DE FINALE :

- ❖ 16 équipes participantes = 16 vainqueurs du 1/16^{ème} de finale
- 8 vainqueurs**

1/4 DE FINAL :

- ❖ 8 équipes participantes = 8 vainqueurs du 1/8^{ème} de finale
4 vainqueurs

1/2 FINALE :

- ❖ 4 équipes participantes = 4 vainqueurs du 1/4 de Finale
2 vainqueurs

FINALE :

- ❖ 2 équipes participantes = 2 vainqueurs du 1/2 FINALE
1 vainqueur

COUPE DE NORMANDIE FEMININE – TOUR 1

La Commission,

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le dimanche 1 novembre sur le terrain du premier club cité :

- | | |
|--|---|
| 1. Fmixte Conde En Ndie - Fc Sud Ouest Caen | 17. Mont Saint Aignan Fc - Oh Trefilerie Neiges |
| 2. Cs Orbecquois Vesp. - As Tourlaville | 18. Qrm - Fusc Boisguillaume |
| 3. Scu Douve Divette - As Ifs | 19. Ca Pontois - Es Munevillaise |
| 4. Avt G. Caen Football - Us D'Andaine | 20. Us Villers Bocage - Es Coutancaise |
| 5. Esfc Falaise - Us Avranches Msm | 21. Gas - Sc Thiberville |
| 6. Oc Briouze - Es Carpiquet Foot | 22. Astdv - Ent.Jst-Amf F |
| 7. Ent. Jfb Leopards - Fc Thaon Bretteville | 23. Fc 3 Rivières - Sm Caen |
| 8. Aj St Hilaire Pv - Maladrerie Os | 24. As Valognes F. - Fc Flerien |
| 9. As St Desir - Creances S. | 25. Usc Mezidon Fb - Af Virois |
| 10. As Thereval - Cs Carentanais | 26. Cs Honfleur - Us Cote Des Iles |
| 11. Le Havre Fc 2012 - Yvetot Ac | 27. Fc St Lo Manche - Ca Lisieux Pa |
| 12. Fc Dieppe - Esm Gonfreville | 28. Uson Mondeville - Av. De Messei |
| 13. Cms Oissel - Olympia'Caux Footbal | 29. Gfc - St Hilaire Virey Lan |
| 14. Fc Barentinois - As Fauvillaise | 30. Us Granvillaise - As La Selle La Forge |
| 15. Ent. Fctlr As5v - Fc Feminin Rouen Pe | 31. Ent.Coc/Domf - Fc Argentan |
| 16. As De Cherbourg F. - Fc Neufchatel En Br | 32. As Londaise - Fc Rouen 1899 |

Les clubs encore qualifiés pour la Finale Régionale de la Coupe de France Féminine verront leur match reporté au 12/12/2026

12- PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 28 octobre à 10H00 2026 à Lisieux.

Le Président ;



Viano MENDES ;

Le Secrétaire ;



Thierry AUBERT ;